



**Déclaration liminaire intersyndicale au Comité Hygiène Sécurité, Conditions de Travail du 28 août 2020** lue par JP LAUGIER secrétaire du CHSCTA de Nice et membre FSU.

Bonjour,

En premier lieu nous tenons à vous remercier pour la rapidité avec laquelle vous avez répondu à notre demande.

En second lieu les informations ministérielles contradictoires, même si la tâche est compliquée, n'ont pas rassuré la profession.

En tant que représentants des personnels au CHSCTA nous souhaitons rappeler que notre objectif est de mettre en place des mesures qui protègent les collègues, tous les collègues.

Le gouvernement a décidé le port obligatoire du masque. Mais quel type de masque ? Nous avons besoin d'avoir des réponses claires sur l'ensemble du nouveau protocole (doit-il être discuté en CHS d'établissement puis en CA ?) et les mesures pour protéger efficacement nos collègues. Les médecins sont clairs les masques chirurgicaux de type 1 ou 2 ne protègent pas celui qui le porte, vous n'êtes donc pas en mesure de protéger vos personnels, par manque de matériel adapté.

Nous avons une série de questions à vous poser :

- les ASA seront attribuées à quels personnels ?
- le télétravail sera proposé sous quelles conditions ?
- la journée de carence sera-t-elle à nouveau abrogée ?
- les collègues contractants la covid19 seront-ils reconnus comme ayant une maladie professionnelle ?
- quelle sera la durée des cours ?
- comment seront organisés les vies scolaires, les CDI, la cantine, les internats ?
- sur les prises en charges des élèves ou de personnels infectés
- les masques seront-ils gratuits pour les élèves ?
- sur les élèves refusant le port du masque, les collègues ne supportant pas le masque ?
- sur l'organisation de l'accueil des élèves, des déplacements dans les établissements, la gestion des interours, les désinfections des salles et des établissements ?

- sur l'organisation des cours d'EPS, d'Education musicale et chant choral, de sciences, en LP ..... ?

- sur l'organisation du travail pour les personnels administratifs

- sur l'indemnité pour les charges supplémentaires liées au télétravail

- sur la position administrative des personnels placés en « quatorzaine » lorsqu'ils sont considérés comme cas contact d'un cas avéré dans la classe.

Nous avons encore bien d'autres questions mais je ne serai pas plus long car nous avons besoin de réponses précises.

Nos collègues ont besoin d'être rassurés, nous aussi.

Cependant il aurait été bon de préparer cette rentrée bien en amont, nous continuons donc de réclamer un plan d'urgence pour l'éducation nationale.

